# Règlement Officiel – Les Foulées Solidaires

## Article 1 – Organisateur

L’événement *Les Foulées Solidaires* est organisé par **l’Association Noujoum** , dans le but de promouvoir la pratique sportive et les valeurs de solidarité dans le cadre de MMSOR .

## Article 2 – Courses proposées

Deux épreuves sont au programme :

* **5 km**
* **10 km**

## Article 3 – Inscriptions

* Les inscriptions sont individuelles, nominatives et définitives.
* Le dossard est personnel et ne peut en aucun cas être transféré ou revendu.
* La participation à une distance différente de celle choisie lors de l’inscription entraînera la non-prise en compte du résultat.

## Article 4 – Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés les **vendredi 12 et samedi 13 septembre 2025 de 10h00 à 18h00** au **Siège de Servier Maroc (Bd Abdelhadi Boutaleb, ex. Route d’Azemmour)**.

## Article 5 – Sécurité et secours

Le parcours sera balisé et encadré par des signaleurs. La présence de secouristes et d’une ambulance est prévue pour assurer la sécurité des participants.

Les consignes de l’organisation et des autorités doivent être respectées strictement.

## Article 6 – Annulation et force majeure

L’organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires, ou d’annuler la course en cas de conditions exceptionnelles (météo défavorable, décision administrative, ou tout autre cas de **force majeure**).

En cas d’annulation, aucun remboursement ne pourra être exigé.

## Article 7 – Responsabilité et assurance

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et doit disposer d’une couverture médicale adaptée à la pratique de la course à pied. L’organisateur décline toute responsabilité en cas d’accident ou de blessure.

## Article 8 – Acceptation du règlement

Toute inscription implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.